

HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 13 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. That portion of the North Klondike Highway, comprising approximately 47.28 square metres and located within the boundaries of the City of Dawson, which is described in Appendix A and outlined in bold on the map attached as Appendix B, is closed.

Dated at Whitehorse, Yukon, January 18, 2013.

Commissioner of Yukon

LOI SUR LA VOIRIE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la voirie*, décrète ce qui suit :

1. Est fermée la portion de la route du Klondike Nord, comprenant environ 47,28 mètres carrés et située à l'intérieur des limites de la ville de Dawson, qui est décrite à l'appendice A et qui est identifiée en caractères gras sur la carte jointe à titre d'appendice B.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 18 janvier 2013.

Commissaire du Yukon

APPENDIX A

APPENDICE A

In Yukon , lying within Quad 116 B/3, that parcel of land located within the City of Dawson, more particularly described as follows

Au Yukon, dans le quadrilatère 116 B/3, qui est une parcelle de terre qui se trouve dans la ville de Dawson et qui est plus particulièrement décrite comme suit :

Bearings are UTM grid and are referred to the central meridian of UTM Zone 7 (141° west longitude) as indicated on Plan 96-48 LTO, Plan 78636 CLSR;

Les relèvements suivent le quadrillage UTM et se réfèrent au méridien central de la zone 7 UTM (141° de longitude ouest), ainsi qu'il apparaît sur le plan 96-48 du BTBF, plan 78636 des AATC;

Starting from the shown monument marking the south west corner of Lot 20, Block HA, marked BL HA, L20, R, R, 1963 running southerly along the easterly limit of Front (First) Avenue a distance of 94.55 m to the point marking the south westerly corner of Lot 1 Block HC, said point being the point of commencement;

Commençant au monument marquant le coin sud-ouest du lot 20, bloc HA qui porte les marques BL HA, L20, R, R, 1963, en direction sud suivant la limite est de l'avenue Front (First), sur une distance de 94,55 mètres jusqu'au point marquant le coin sud-ouest du lot 1, bloc HC, ledit point étant le point de départ.

From the point of commencement following a bearing of 302° 55' 24" a distance of 3.00 metres;

du point de départ, suivant un relèvement de 302° 55' 24" sur une distance de 3 mètres;

Thence 17° 44' 24" a distance of 15.76 metres;

de là, suivant un relèvement de 17° 44' 24" sur une distance de 15,76 mètres;

Thence on a bearing of 122° 55' 24" a distance of 3.00 metres;

de là, suivant un relèvement de 122° 55' 24" sur une distance de 3 mètres;

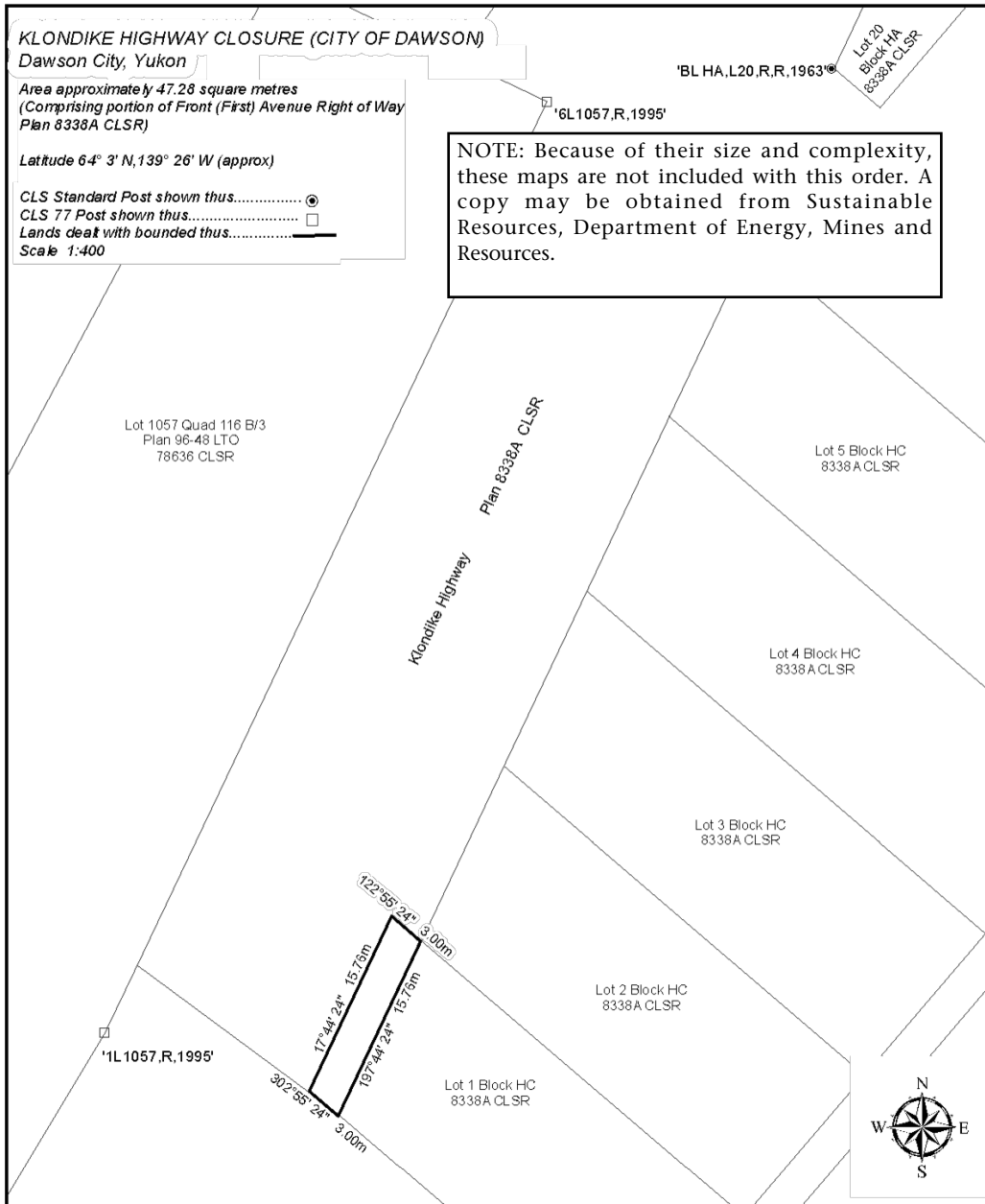
Thence in a southerly direction along the westerly limit of Lot 1 Block HC a distance of 15.76 metres to the point of commencement;

de là, en direction sud suivant la limite ouest du lot 1, bloc HC, sur une distance de 15,76 mètres jusqu'au point de départ.

Said parcel containing approximately 47.28 square metres more or less.

La superficie de ladite parcelle est d'environ 47,28 mètres carrés.

APPENDIX B



APPENDICE B

